

La Commission de validation des outils de prévention des usages de substances psycho-actives de la MILDT : Valoriser l'existant

Michel ERLICH, Chargé de mission prévention MILDT
Secrétariat permanent de la Commission de validation des outils de prévention*



La commission de validation des outils de prévention animée par la MILDT permet depuis 3 ans de recenser et évaluer de nombreux outils utilisés par les jeunes mais aussi le tout public et par les usagers de substances psychotropes. Cette démarche, relativement nouvelle en France, atteint désormais un niveau de développement important. Ses principaux objectifs et sa méthodologie sont présentés dans cet article.

DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, on constate une prolifération de l'offre d'outils de prévention. Si on remonte seulement à 1999, Toxibase a entré dans sa base de données plus de 400 outils de prévention divers et variés, c'est dire l'importance de la production dans ce domaine.

Pour l'année 2001, 100 outils ont été recensés qui se répartissent comme suit :

- 52 brochures et guides divers, dossiers, passeports ou catalogues,
- 10 affiches,
- 8 vidéos,
- 5 CD-Roms,
- 4 expositions,
- 4 livres et BD,
- 3 malles et kits,
- 3 sites web,
- 3 jeux,
- 2 pièces de théâtre,
- 1 CD audio,
- 1 flyer.

Sans parler des nombreuses productions locales qui, restant confidentielles, échappent au recensement. Ces productions émanent soit du secteur public, soit du secteur privé, associatif ou marchand.

Derrière cet inventaire à la Prévert, il faut voir le dynamisme des acteurs de prévention souvent convaincus qu'il suffit d'un bon outil pour faire une bonne prévention. Mais il faut aussi voir là aussi l'expression du débat sur la drogue et l'affrontement idéologique que ce débat suscite.

Comment y voir clair et quel ménage faire dans cette production prolifique ?

Dès 1992, sur l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports une collaboration s'établit entre le Ministère et une quinzaine d'associations et d'institutions concernées par les usages de drogues, avec le soutien de la Délégation Générale à la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (DGLDT) qui se fixe pour objectif la réalisation d'un fichier national des outils pédagogiques destinés à la prévention des toxicomanies. C'est l'initiative Jalons, animée par le CNDT à Lyon.

Il s'agissait non seulement de signaler les outils existants, mais aussi de proposer aux utilisateurs une appréciation critique susceptible de guider leur choix face à la prolifération de l'offre.

Afin d'analyser les outils recensés de la façon la plus rigoureuse et la plus cohérente possible, une étape indispensable a dû être franchie : l'élaboration d'une pensée commune qui devait pouvoir être assumée par chacun des membres des groupes de travail et permettre de définir ensemble des critères pour l'analyse des outils (Jalons - 1992).

En 2000, La MILDT innove en créant la Commission de validation des outils de prévention des usages des produits psychoactifs. Ses objectifs, inscrits dans le plan triennal 1999-2001 sur les drogues et les dépendances, sont plus ambitieux. Il s'agit :

- ⊕ d'apporter un soutien technique aux concepteurs de projets,
- ⊕ de garantir la fiabilité des contenus et une plus grande cohérence des messages de prévention,
- ⊕ de constituer, à l'échelon national, une banque de données accessible à tous.

* michel.erlich@mildt.premier-ministre.gouv.fr
Tél : 01 44 63 21 04 - Fax : 01 44 63 21 02
MILDT, 7 rue Saint-Georges, 75009 Paris

La Commission

La Commission de validation des outils de prévention est composée de représentants des administrations membres du Comité Interministériel de la MILDT, et d'experts scientifiques du champ de la connaissance des comportements des jeunes, des conduites de consommation de produits psychoactifs et de la pédagogie de la prévention.

La commission se prononce en fonction de critères - d'exactitude des données, de respect des personnes et des lois, de qualité scientifique, pédagogique et technique, d'adéquation entre le public visé et l'outil lui-même - retenus par un groupe d'experts et d'acteurs de terrain qui recherchent le consensus en s'appuyant sur le questionnement et le dialogue. Elle délivre un avis qui décide de la validation.

Pour guider les experts dans l'examen des outils, une grille de validation dont les critères sont partagés par tous les membres de la Commission (cf. encadré 1) a été mise au point avec l'appui de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies).

Pour saisir la Commission de validation des outils de prévention, la procédure est simple. Il faut prendre contact avec son Secrétariat permanent et adresser un courrier au président de la MILDT demandant l'examen de l'outil. L'outil sera ensuite examiné par plusieurs experts qui rendront leurs conclusions lors de la session de la Commission qui se tient environ tous les deux mois.

Bilan d'étape

La Commission de Validation des outils de Prévention des usages de substances psychoactives a tenu 15 séances de travail depuis son installation le 13 janvier 2000. Plus de 100 outils de prévention d'origines et de conception très diversifiés ont été examinés. 45 outils ont été validés favorablement.

La MILDT publie l'ensemble des outils proposés à la validation sur le site : www.drogues-gouv.fr, sous la rubrique professionnels > aide aux acteurs > commission de validation.

Les critères de validation des outils de prévention

Qualité du contenu

Respect de la personne :

- ✗ L'outil porte-t-il un regard négatif sur les *personnes à problèmes* ?
- ✗ L'outil favorise-t-il une attitude génératrice d'exclusion des *personnes à problèmes* ?
- ✗ L'outil contribue-t-il à créer des représentations sociales figées et/ou destructrices ?

Qualité des données :

- ✗ Les informations quantitatives et/ou qualitatives fournies sur les substances s'appuient-elles sur des données scientifiques avérées ?
- ✗ Les informations données prennent-elles en compte les lois et réglementations en vigueur dans ce domaine ?
- ✗ Les informations données sont-elles objectives à l'égard de la gravité des risques ou des dommages qui découlent de la consommation (sociaux, sanitaires, accidents et autres).
- ✗ Les informations fournies sont-elles en accord avec le contexte de vie du public visé (ce qu'il sait, croit, ressent ou vit)

Traitement du contenu et ressorts utilisés (certains pouvant être discriminants) :

- ✗ Compassion - Culpabilité - Curiosité - Dégoût - Émotion - Fascination - Haine - Honte - Humour - Peur - Pitié - Plaisir - Identification...

Qualité pédagogique et technique

L'outil lui-même :

- ✗ Qualité de la stratégie pédagogique et/ou justesse de l'approche
- ✗ Clarté et compréhension
- ✗ Caractéristiques techniques de l'outil (allure/présentation, lisibilité, solidité, maniabilité...)
- ✗ Qualité de l'outil du point de vue de la réalisation (son/musique, scénario, montage/mise en scène, image/photographie, choix graphique/illustration, écriture/expression, innovation/originalité)

Accessoires de l'outil (le *packaging*) :

- ✗ Si un guide, mode d'emploi, notice d'utilisation ou méthodologie est joint à l'outil, les consignes d'utilisation sont-elles suffisamment claires et compréhensibles ?

Adéquation entre objectifs / raisons d'être / public visé / outil :

Pertinence :

- ✗ Les objectifs affichés sont-ils pertinents au regard des besoins du public visé ? (tels que l'expert les définit)

Cohérence :

- ✗ Les moyens nécessaires pour la réalisation de l'outil (financiers, humains ou matériels) sont-ils cohérents avec les modalités d'utilisation de l'outil ?
- ✗ Les moyens requis pour l'utilisation de l'outil sont-ils adaptés au public visé ?
- ✗ L'outil tel qu'il a été conçu (contenu, pédagogie, y compris le ressort utilisé et le type de support) est-il adapté au public visé ?

Effectivité :

- ✗ Le mode de diffusion est-il en mesure d'atteindre le public visé ? (effectivité par rapport au public visé)
- ✗ L'accompagnement prévu suffi-il pour assurer la bonne utilisation de l'outil ?

L'assiduité des membres de la Commission traduit l'intérêt que chacun trouve à cette procédure de validation. La Commission est un observatoire privilégié des actions de prévention menées sur le territoire qui a l'ambition de servir de référence à la production d'outils en recommandant au niveau national les outils validés.

Après deux années de fonctionnement, il est possible de faire un certain nombre de remarques pratiques.

Cette volonté d'aider les concepteurs à améliorer leurs produits ne va pas sans créer certaines difficultés. Ainsi, annoncer qu'un outil n'a pas été validé risque de produire un effet de *démobilisation* chez ses promoteurs.

Pourtant, tous les outils présentés n'ont pas vocation à devenir *des outils nationaux*. Ils sont souvent la valorisation ou l'aboutissement d'actions de prévention la plupart du temps menées avec un groupe de jeunes, mais ne sont pas pour autant *exportables* ou généralisables. La démarche de prévention peut être louable, mais il se peut que la production ne vaille que pour le groupe qui l'a réalisée.

D'autres outils, peuvent avoir des qualités plus *universelles*, mais ne jouissant pas de tous les moyens techniques voulus, ils n'atteignent pas les objectifs fixés. D'autres sont produits avec des moyens financiers réduits et ne bénéficieront pas d'une large diffusion. La question peut se poser alors de l'intérêt de labelliser un outil que les acteurs de prévention ne trouveront pas sur le marché.

Nouveaux outils ? tourner sept fois sa langue...

Pour réaliser son propre outil, surtout si des financements publics sont en jeu, il faut s'entourer d'un certain nombre de précautions ; c'est une entreprise qui requiert la mise en œuvre d'énergies humaines, financières et techniques. Elle nécessite des connaissances et des savoir-faire multiples : connaissance des sujets et des ressources, connaissance des ressorts de prévention, maîtrise des techniques de communication et de graphisme...

Si la création d'un outil peut être l'occasion de mobiliser les acteurs de prévention locaux autour d'un objectif commun, un certain nombre de questions doivent cependant être posées. Il faut au préalable s'assurer que l'outil projeté n'existe pas déjà quelque part, réalisé avec plus de moyens ? Faire un état des lieux de l'existant. Ne pas hésiter à consulter les bases de données disponibles sur le sujet : CIRDD (Centre d'information et de ressources sur la drogue et les dépendances), base de données Toxibase, liste des outils validés par la MILDT, Pédagothèque de l'INPES... Cette première étape franchie une méthodologie rigoureuse est à suivre.

Une fiche d'identité producteur sera bientôt disponible en ligne sur le site drogues.gouv.fr, élaborée par la Commission de validation pour informer finement les experts sur les objectifs affichés par les producteurs d'outils servira également de repère méthodologique pour les producteurs.

Enfin un point important est à souligner, il concerne la complémentarité entre prévention, information et communication (cf. encadré 2). L'information est une des conditions nécessaires de la prévention, elle ne se substitue pas à elle.



Liste des experts

Président	Didier JAYLE
Vice Président	Professeur Philippe-Jean PARQUET
Secrétaire	Michel ERLICH
Ministère de la jeunesse de l'éducation nationale et de la recherche Direction de la jeunesse Direction de l'enseignement scolaire	Pierre BRESSAN Martine CAUVILLE Catherine VERDIER-LECAM
Ministère des sports Direction des sports	Rochanak MIRFENDERESKY
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité Direction générale de la santé	Sylvie RIZO
Ministère de l'intérieur Mission de lutte anti-drogue	Philippe ZANARDI Jean-Pierre KILQUE
Ministère de la défense Direction générale de la gendarmerie	Jacques DIACONO
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales	Marie-Françoise CATALA Eve LÉ-QUANG
Ministère de la justice Direction de la protection judiciaire de la jeunesse	Laurent GOISLARD
INPES	Catherine CHABAS Fabienne LEMONNIER
Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	Tariq RAGI
CRIPS Île-de-France	Antonio UGIDOS
FIRST	Didier TOUZEAU
GRICA	Michel DAMADE
ANPA	Laetitia NUGUES
SEDAP	Gérard CAGNI

Informer n'est pas prévenir

Le couple prévention - information fonctionne souvent comme si l'information était la stratégie unique de la prévention. L'information est bien évidemment nécessaire mais elle n'est pas suffisante et *savoir n'est pas faire*.

L'information est nécessaire, car elle répond à un besoin manifesté par tous, adultes et jeunes et doit permettre de fonder la prévention sur des données objectives et non des a priori idéologiques. Mais précisément parce qu'elle est nécessaire, la délivrer suppose des compétences et des exigences.

Sans être exhaustif, voici quelques conditions requises :

- ✦ Présenter une information documentée avec si possible ses sources,
- ✦ Présenter une information accessible, c'est à dire adaptée aux besoins des personnes qui la demandent, à leurs représentations et à leurs connaissances préalables,
- ✦ Susciter leur appropriation. Chacun doit pouvoir à partir des données qui lui sont apportées, les apprécier, en comprendre la complexité, les traduire en prise de position personnelles, voire en actes,
- ✦ Éviter de donner des informations tronquées ou partielles, pour obtenir des intentions de changements de comportements liés à ses propres représentations ou choix idéologiques, c'est-à-dire éviter, parce que le champ de la toxicomanie est traversé par beaucoup d'opinions contradictoires, d'imposer sa propre vue des choses,
- ✦ Ne pas recourir aux leviers de la peur et de la stigmatisation qui ne sont pas propices à une réflexion sereine (cf. les études publiées par l'INPES/CFES : *la communication sur la santé auprès des jeunes*,

✦ Inscrire l'information dans un processus de prévention, dans un projet : l'information doit pouvoir être préparée et reprise. Par exemple en milieu scolaire, les interventions sollicitées auprès des partenaires extérieurs doivent tenir compte des actions en cours, de la vie de l'établissement, des événements vécus par les élèves et la communauté des adultes. Elle n'a de sens que si elle est au service d'un projet global,

✦ Informer, c'est dire ce que l'on sait, mais aussi dire ce que l'on ne sait pas. Dans le champ de consommation de substances psycho-actives, la complexité des problèmes et les incertitudes scientifiques sont à prendre en compte.

Si aucune étude n'est en mesure d'établir un lien de causalité entre les informations données et les changements de comportement de consommation, l'information :

- ✦ apparaît comme un moyen pour faire des choix, de ne pas ou de ne plus consommer, savoir comment ou jusqu'où consommer. Elle peut donc être considérée comme un outil de responsabilisation,
- ✦ contribue à changer le regard sur les représentations que l'on a ou que les autres ont du phénomène, sur les attitudes et les pratiques de consommation,
- ✦ facilite le dialogue entre jeunes et adultes,
- ✦ permet d'aller plus loin dans les questionnements individuels, dans la possibilité de solliciter de l'aide auprès des professionnels, en parler c'est déjà reconnaître que la difficulté est légitime, tant pour les enfants que les parents ou les professionnels,
- ✦ participe de la légitimité de l'animateur.

